

Depuis le conflit d'octobre 1973, la paix du Moyen-Orient a souvent semblé ne tenir qu'à un fil et le règlement des problèmes en suspens ne semble pas encore pour demain. Mais – et c'est, en partie à la présence de la Force qu'on le doit – les négociations n'ont pas été rompues et, en septembre 1975, l'on aboutit à la conclusion d'un deuxième accord provisoire entre l'Égypte et Israël. Un autre point est encourageant : les deux pays ont en effet accepté que le mandat de la deuxième FUNU soit renouvelable tous les ans et non plus tous les six mois; bien plus, tous deux ont accepté, à l'avance, de le reconduire pour au moins deux ans, jusqu'au 24 octobre 1977.

À la fin de 1975, l'effectif de la FUNU était de près de quatre mille deux cents et celui de l'UNDOF, de près de mille deux cent trente, dont environ quatre-vingts observateurs de l'ONUST. Jusque-là, le Canada avait fourni quelque huit cent cinquante-quatre hommes à la FUNU II et cent cinquante-sept à l'UNDOF.

La résistance à l'agression – La Corée

À la différence des opérations de maintien de la paix examinées jusqu'ici, celle de Corée vit les contingents de divers États membres combattre sous l'égide des Nations Unies pour défendre un pays victime d'une agression. Bien qu'on ne puisse la ranger, à proprement parler, dans la catégorie des opérations de maintien de la paix, nous l'évoquerons ici parce qu'elle visait le maintien de la paix et de la sécurité, et parce qu'elle a amené l'Assemblée générale à prendre des initiatives assez importantes, fait qui allait se renouveler en d'autres occasions, notamment lors de la crise de Suez (1956), alors que la règle du veto réduisait le Conseil de sécurité à l'inaction.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Corée qui avait été longtemps sous domination japonaise fut partagée en deux États indépendants : la République populaire démocratique de Corée, au Nord, dotée d'un gouvernement communiste soutenu par l'Union soviétique, et plus tard par la